L'Art et la Masnières

Dimanche 29 avril 2018

Brocante Masnièroise de 8h à 18h

Organisée par le Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières.

3 € les trois mètres l'inscription payable uniquement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières non remboursable en cas de désistement

AVEC PRIORITE AUX RIVERAINS : *ceux-ci doivent s'inscrire avant le* ***15 avril 2018.***
Emplacement voisins : *s'inscrire en même temps, 3 inscriptions maximum, au-delà de 2 inscriptions attribution de 3 m par personne.*
Il n'y aura aucune modification après l'inscription, le participant s'engage à respecter le règlement.
L'accueil des exposants se fera à partir de 6h . Prévenir en cas de désistement.
Après 9h, votre emplacement sera considéré comme disponible et utilisable par un tiers.

Bulletin d'inscription

(doit être impérativement retourné dûment complété en mairie de Masnieres dans la boîte du Syndicat d'Initiative)

Mme-Melle-Mr (1) :……
Adresse complète :……
C.P. :……..Ville :……Tél. :……

Carte d'identité ou permis de conduire (joindre une photocopie obligatoire)

N° ……..Délivré(e) le ……
par la Préfecture ou la Sous-Préfecture de :……

Pour les commerçants : à l'inscription joindre un extrait ou une photocopie du registre du commerce+une photocopie recto-verso de la carte du commerçant avec précision de la profession ambulante exercée (obligatoire)

Emplacement (1) ☐ ***3 m*** ☐ ***6m maximum***

NATURE DES ARTICLES PROPOSES A LA VENTE (1)

☐ Vêtements ☐ Livres, journaux ☐ Bibelots, articles ménagers
☐ Meubles ☐ Autres (préciser)

En dehors des organisateurs, aucune buvette et aucune restauration ne seront autorisées sur la brocante. Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte.

Le Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières

(1) : cocher la case correspondante

ne pas jeter sur la voie publique .

Pour tous renseignements : M. ROBERT Diégo, Président « Art et la Masnières » 06/84/96/97/73

IPNS